

PENSION DE FAMILLE - CDC HABITAT / ADOMA

Marcéro 32 Rue Francis Marcéro, 11100 NARBONNE / 04.68.46.17.03

Sémard 39 Avenue Pierre Semard, 11100 NARBONNE / 04.68.32.97.18

Responsable : Roufaïda HANNACHI

Composition de l'équipe : 1 intervenante sociale, 2 agents d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Permanences/accueils : Lundi au vendredi, de 10h à 13h, les après-midis sur RDV

Nombre de places et description des pensions de famille :

Pension de famille Marcéro : 18 logements dont 3 logements PMR

Type de logement	Nombre	Tarif (redevance*)
T1 de 18 à 22 m ²	15	476.58 €
T1 bis de 28 à 30 m ²	3	560.22 €

Pension de famille Sémard : 22 logements dont 3 logements PMR

Type de logement	Nombre	Tarif (redevance*)
T1 de 19m ²	4	417.88€
T1 de 20m ²	13	500.96€
T1 de 25m ²	3	530.15€
T1Bis de 32m ²	2	603.93€

* Redevance : loyer + charges à la date du 1^{er} janvier 2025

Les logements sont éligibles à l'APL. A titre indicatif, le résiduel loyer pour un bénéficiaire du RSA est de l'ordre de 90€ sur un T1.

Les redevances sont toutes charges comprises. Les logements sont meublés et disposent de : kitchenette, salle de bain, lit, placard, table avec chaises, meuble d'angle et/ou bibliothèque.

Un service blanchisserie est mis à disposition des résidents deux fois /mois (changement de draps).

Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

Public : la pension de famille s'adresse essentiellement aux personnes seules, hommes ou femmes, en situation d'isolement ou de grande exclusion. Elle combine offres en logement individuel et espaces collectifs. Elle est axée sur la convivialité et l'intégration des résidents dans leur environnement local et les dispositifs de droit commun. Ces résidents disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter du reste à payer du montant de la redevance et des charges liées à la vie quotidienne. Leurs ressources ne dépassent pas les plafonds PLAI.

Missions :

Régulation et animation de la vie de la pension de famille

Soutien des résidents dans les gestes du quotidien

Stabilisation des personnes dans un habitat durable

Organisation de la vie collective et facilitation des liens entre les résidents

Rupture de l'isolement, création de liens sociaux

Intégration dans l'environnement et ouverture sur l'extérieur

Soutien du projet individuel de la personne accueillie et lien avec les référents

Modalité d'admission : les orientations sont faites par le SIAO et examen préalable en commission "logement adapté". L'attribution définitive du logement est validée par Adoma après entretien avec le demandeur, signature du contrat de résidence et acceptation du règlement intérieur.

Divers : Un téléphone d'urgence est disponible 24h/24 et 7 jours sur 7 sur chaque site pour contacter les secours. Une astreinte technique est joignable les soirs et les WE. **Les animaux ne sont pas acceptés.**